

Aurillac, le 23 mars 2022

Le préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires

OBJET : Rappel biosécurité pour les basses-cours de particuliers

P.J. : Flyer :Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses-cours

Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène, aussi appelé grippe aviaire, a augmenté ces derniers jours.

Dans le cadre des mesures de biosécurité, il convient de demander aux particuliers détenant des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, de :

- **confiner les volailles ou mettre en place des filets de protection sur la basse-cour ;**
- **exercer une surveillance quotidienne des animaux ;**
- **déclarer les volailles sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>**

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- Protéger le stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson des volailles ;
- Éviter tout contact direct entre les volailles de la basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- Ne pas se rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible

En cas de mortalité suspecte, les cadavres peuvent être conservés dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant. Un vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations doivent être contactés.

Toutes les informations sur : <https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-quil-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>.

Je vous invite à informer et sensibiliser les particuliers détenteurs de volaille de votre commune pour garantir le respect de ces mesures de biosécurité.

Le préfet

A handwritten signature in purple ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Serge CASTEL